

MAIRIE
de
SAINTE-CROIX

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOUT 2016

7 conseillers sont présents

Début de séance à 20 h
Secrétaire de séance : Josiane BROCAUD

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

Délibération pour le déménagement de la mairie
7 VOIX POUR

Délibération pour l'acceptation du règlement de l'assainissement
7 VOIX POUR

Délibération pour la dotation à l'Association des Amis de l'Eglise-Temple de Sainte-Croix

La commune étant propriétaire, elle doit participer pour 10 % du montant des travaux qui s'élèvent à plus de 200 000 €. Les dossiers de demandes de subventions sont envoyés et il y a beaucoup de frais à avancer dès maintenant. Décision reportée à l'automne 2016. Le bureau de l'Association demande à attendre septembre pour la dotation. Le département donne son accord pour le début des travaux sans garantir la subvention pour 2017.

7 VOIX POUR

Délibération pour l'acceptation du devis Entreprise CAUDAL

Une main courante pour monter les marches devant la nouvelle mairie doit être posée pour un montant de 485 € HT soit 582 € TTC

7 VOIX POUR

Délibération pour le règlement intérieur de la salle communale de Ste-Croix

Le règlement intérieur doit être adapté avec le modèle donné par St-Julien ; la délibération est remise au prochain Conseil Municipal

Délibération pour l'acceptation de l'enquêteur public nommé par le Tribunal administratif de Grenoble

L'enquête publique pour la Carte Communale sera menée par Mr Durand, docteur en biogéographie et Mr Debouverie son suppléant

7 VOIX POUR

Délibération pour la nomination aux postes d'ATSEM, d'animatrice périscolaire et entretien des locaux pour 24 h chacune mensualisé : Mmes Stéphanie Javelle et Yamna Mekhalfia

7 VOIX POUR

Délibération pour la facturation des travaux privés faits par Liotard dans le cadre de l'assainissement

La commune facture 851 € HT soit 1021,20 € TTC à Mr Joël Achard pour ces travaux

7 VOIX POUR

Délibération pour le financement des lames pour les communes de St-Etienne en Quint et Vachère en Quint

Ces 2 communes ne se sont pas associées aux frais occasionnés pour l'étude, le choix et la pose des lames sur la route Ste-Croix → St-Julien en Quint. Une convention sera faite avec elles pour une pose ultérieure de lames les concernant.

7 VOIX POUR

Information sur l'avancée des travaux d'assainissement

- La route du village sera coupée entre la calade et le haut du village à partir du 7 septembre. Mr Nicolas Toche propose une réunion publique le 13 septembre
- La route de secours est celle des Charbonniers, à emprunter avec parcimonie et précautions
- La route de l'Eguillot sera coupée fin août entre chez Mr Achard et Chante-Luce.
- Le raccordement de l'école et de l'appartement communal a été fait. Il a occasionné la découverte d'une fuite des chenaux sous le goudron de la cour...
- La step est en fonctionnement, elle nécessite le nettoyage 2 fois / semaine de l'ouvrage de siphonage ; Jean Marie et Claude Poncet s'en charge. Et 1 fois / 15 jours, les pompes de relevage.

Information sur le chemin des Serres : il a été refait, vite et bien

Information sur le déménagement, l'inauguration est prévue le 2 septembre, les invitations officielles sont parties.

Information sur la signalétique routière. Elle est mise en place par Mr Guy Grangeron.

Information sur les inscriptions des enfants à l'école : 18 enfants inscrits ! L'instituteur a besoin de place dans la classe. Il se sépare d'un grand meuble que l'on récupère pour la bibliothèque et veut échanger un meuble informatique contre des petites chaises avec la commune de Menglon. A voir

La demande pour la création du CLSH est en cours.

Information sur l'église-temple : le bâtiment est-il assuré ? Oui

Ce bâtiment est un bien communal et en tant que tel, nous nous devons de le garder en bon état. Il serait souhaitable de participer davantage à l'Association des Amis de l'Eglise-Temple de Ste-Croix, afin de créer une ambiance favorable pour la restauration de cet édifice qui garde une valeur d'histoire à notre commune. Mme Claude Poncet, notre Maire, trouve le travail pénible quand il s'accompagne de rumeurs déstabilisantes et de critiques infondées qui nuisent à la sérénité.

Séance levée à 22 h 30